

---

**Consensus sur l'avenir du Parc du Mont-Orford :  
La montagne et les terrains exclus doivent réintégrer le parc**

**Orford, le 13 juin 2007** – La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, madame Line Beauchamp, doit terminer le travail entrepris le 7 mai dernier alors qu'elle mettait fin à l'appel d'offres visant la vente de 459 hectares du Parc national du Mont-Orford, en abrogeant la Loi 23, encore en vigueur actuellement.

Rappelons que la ministre a donné le mandat à la MRC de Memphrémagog d'élaborer un projet récréotouristique à l'intérieur des terres exclues du parc et proposait à la MRC de les louer directement au gouvernement. Les 459 hectares « distraits » ne bénéficient donc plus de la protection de la Loi sur les Parcs, ce qui ouvre grand la porte au développement immobilier au pied et à flanc de montagne.

La ministre Beauchamp doit bien comprendre qu'il y a actuellement un consensus tant dans la région de l'Estrie et dans l'ensemble de la population que du côté des partis d'opposition pour réintégrer immédiatement les 459 ha dans le Parc national. En effet, « Réintégrer les terres serait un geste élégant » annonçait récemment Roger Nicolet. Le préfet de la MRC Memphrémagog pense que le gouvernement du Québec gagnerait à réintégrer, dans le parc national du Mont-Orford, les 459 ha de terres qui ont été exclues. « Ce serait la façon la plus élégante de régler la situation. Si cela arrivait on en prendrait acte dans le cadre de nos travaux de concertation ». De plus, le maire de Magog, M. Marc Poulin, a affirmé à la Coalition qu'il ne voyait aucun problème à ce que les terrains retournent dans le parc national. Quand au maire d'Orford, M. Pierre Rodier, il est depuis le début en accord avec le respect de l'intégrité territoriale du parc.

Du côté de l'Assemblée nationale, l'Action démocratique du Québec et le Parti Québécois appuient la Coalition SOS Parc Orford et demandent la réintégration immédiate des 459 ha du Parc national du Mont-Orford.

Dans les derniers jours, la ministre Line Beauchamp a commenté le dossier du projet immobilier en bordure du Parc national des îles de Boucherville en se disant « inquiète et déçue ». Mme Beauchamp se dit déçue en référence au fait qu'il aurait été si simple d'agir bien avant pour la protection de ces territoires, alors que le projet immobilier actuel n'était pas sur la table. Quelle crédibilité donner à cette déception annoncée alors que dans le dossier du Mont-Orford, la situation actuelle favorise une réintégration simple et rapide des 459 ha actuellement exclus du Parc national du même nom et que rien n'est fait?

La ministre Beauchamp, si elle veut être à l'écoute de la population du Québec, doit retourner le plus rapidement possible ces terres à l'intérieur du Parc national pour clore une fois pour toutes le dossier du Mont-Orford; permettant ainsi à la région de connaître les balises sur lesquelles les travaux du comité de la MRC doivent se baser. Sans quoi, la Coalition SOS Parc Orford se verra dans l'obligation d'en faire un dossier chaud pour l'automne 2007.

-30-

**AU SUJET DE SOS PARC ORFORD**

La coalition SOS PARC ORFORD s'est donnée comme mission de mettre fin aux démarches de vente d'une partie du Parc. Elle regroupe les partenaires principaux suivants : La société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Nature Québec / UQCN, CREE, Regroupement Orford pour un parc sans condos, auxquels s'ajoutent plus de 80 000 citoyens et citoyennes du Québec.

SOURCE : COALITION SOS PARC ORFORD / [www.sosparcorford.org](http://www.sosparcorford.org)

Information : Claude Dallaire, 819-578-7083